

Transmis en Préfecture le - 3 JUIL. 2022
N° identifiant : 026-212600589-2022 0705 - 2022-138-DC-DAF

Publié du 07/07/2022 au 07/09/2022

DÉPARTEMENT DE LA DRÔME
VILLE de
BOURG-lès-VALENCE

DÉCISION DU MAIRE
2022-138-DC-DAF

Le Maire de BOURG-LES-VALENCE,

Vu les dispositions de l'article L2122-22 4° du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Maire,

- de prendre toute décision concernant les demandes de subvention de la ville auprès de tout organisme financeur dans les conditions fixées par le conseil municipal,

- de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions pour toute demande en fonctionnement ou en investissement quelle que soit la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable,

CONSIDÉRANT que la commune lutte contre les déserts médicaux, que le nombre de médecins généralistes de la ville est en baisse continue et que la commune souhaite assurer à ses administrés une offre de soins de qualité et de proximité,

CONSIDÉRANT que la commune a délibéré le 23 janvier 2019 sur le projet de construction et d'acquisition d'un centre de santé polyvalent au cœur du centre ville, en bordure de l'avenue de Lyon en lieu et place de celui qui se trouve aujourd'hui rue Jean Bart,

CONSIDÉRANT que le plan de financement de l'opération a évolué depuis le passage de la décision 2022-133-DC-DAF et qu'il y a lieu de représenter le nouveau plan de financement de l'opération comme suit :

DÉPENSES	MONTANTS HT	RECETTES	MONTANTS
ETUDES MOE (9,13 %)	38 346,00 €	Région Auvergne Rhône-Alpes Dispositif spécifique d'aide	200 000 €
BCT	4 550,00 €	Département de la Drôme Dotation Cohésion Territoriale	213 508 €
CSPS	2 232,00 €	Etat Contrat de Transition et de Résilience Ecologique	266 885 €
OPC	6 000,00 €	Revenus locatifs les 5 premières années	152 400 €
Sous-total études	51 128,00 €	Ville de Bourg-lès-Valence Reste à charge	234 746 €
FONCIER Acquisition locaux, 394 m2 en VEFA	528 094,00 €		
STATIONNEMENT 10 places	50 000,00 €		
TRAVAUX (chiffrage phase APD) Aménagement et équipements	438 316,00 €		
TOTAL HT	1 067 538,00 €	TOTAL	1 067 538,00 €

Transmis en Préfecture le - 5 JUIL. 2022

N° identifiant : 026-212600589-2022 0405 - 2022-138-DC-DAF

DÉPARTEMENT DE LA DRÔME
VILLE de
BOURG-lès-VALENCE

DÉCISION DU MAIRE
2022-138-DC-DAF

DECIDE

Article 1 : de solliciter auprès de **la région Auvergne Rhône-Alpes une subvention d'un montant de 200 000,00 €**,

Article 2 : de solliciter auprès **du département de la Drôme une subvention d'un montant à hauteur de 20 % du coût de l'opération**,

Article 3 : **de solliciter auprès de l'État une subvention à hauteur de 25 % du coût de l'opération** dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Écologique (projet inscrit dans ce dispositif),

Article 4 : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Le Maire,
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois

Fait à Bourg-lès-Valence , le - 5 JUIL. 2022

